



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 4 décembre 2023

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Grandgirard Janine

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Brülhart Jonas, Cantova Sébastien, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Dumusc Sébastien, Frey-Wyniger Jocelyne, Heberling Sven, Marti Laure, Pillonel Pittet Séverine, Pillonel Bernard, Pillonel Patrick, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard, Jörg Stauffacher

Excusés : Carrard Michaël, Demierre Alexandre, Fontana Dylan, Märki Daniel, Monney Florian, Poyet Jérôme

Absent :

Secrétaire : Marlyse Dubey

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rapo Philippe, Rey Stéphane

Excusé : -

La présidente, **Mme Janine Grandgirard**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général. J'adresse mes salutations au Conseil communal, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Mes salutations également aux représentants de la presse ainsi qu'au public présent ce soir.

Pour rappel, seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole.

Permettez-moi de vous relater quelques événements auxquels j'ai participé depuis notre dernière assemblée du 25 septembre. Nous avons bénéficié d'un bel automne jusqu'à la mi-octobre avec des températures presque estivales, ce qui n'est pas le cas ce soir, et la fête des vendanges a connu un énorme succès.

Merci au comité de l'USL et les sociétés villageoises qui s'activent chaque année pour que la fête soit belle. A cette occasion la Commune a reçu les nouveaux habitants de Cheyres-Châbles avec un petit apéro de bienvenue. Le 20 octobre, c'était l'accueil des nouveaux citoyens. Ils ont été conviés à découvrir la fonction de pompier au local de Cheyres. Après une explication des exigences de base, ils ont participé à des

démonstrations. Nos jeunes se sont montrés très intéressés. Je trouve l'idée excellente. Ces adolescents très ouverts, ont déjà une vision de leur avenir et nous avons passé une sympathique soirée.
Ma participation également à l'assemblée de Festicheyres, qui a cette année réussi une super édition.

Je remercie Patrick Castioni, vice-président du Conseil général de m'avoir remplacé, le 8 novembre, à l'assemblée de l'Association des Communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye au home des Fauvettes à Montagny.

Le 15 novembre, je suis allée à l'assemblée des CO de la Broye, qui s'est tenue à la salle de Châbles. Merci à notre Commune pour l'organisation.

Et pour finir, une information, c'est la nomination de notre collègue Patrick Castioni à la fonction de Chef de section du corps de sapeurs-pompiers de Cheyres-Châbles au 1^{er} janvier 2024 suite au déménagement de notre commune du Plt Samuel Conus. Félicitations et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Laure Marti, M. Ludovic Sauter et M. Sven Heberling, suppléant

Je remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELco).

La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je rappelle à tous les intervenants de bien vouloir vous exprimer au micro, et selon la demande de la secrétaire de vous nommer et de parler suffisamment fort et distinctement pour que l'enregistrement soit audible.

Je demande maintenant à tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever leur feuille de vote bleue et aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 24

Majorité : 13

Quorum atteint

Ce soir sont excusés Messieurs Alexandre Demierre, Jérôme Poyet et Daniel Maerki, Dylan Fontana, Michael Carrard et Florian Monney. **Mme la présidente** relève que le Conseil communal est au complet.

Mme la présidente rappelle que les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas. Le quorum étant atteint, elle déclare cette assemblée valablement constituée.

L'ordre du jour, que vous avez reçu, est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2023
2. Budget 2024
 - 2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements
 - 2.2. Budget de résultats : rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote final du budget de résultats

- 2.4. Budget d'investissements : rapport de la commission financière
- 2.5. Vote final du budget d'investissements
3. Demande de crédit d'engagement pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne
4. Demande de crédit d'engagement pour la réfection du chemin Roche-Burnin
5. Demande de crédit d'engagement pour le soutien du projet de remplacement du système Polytronic
6. Approbation du règlement du fond de rénovation des immobilisations corporelles du patrimoine financier
7. Approbation du règlement communal sur le stationnement des véhicules et l'hivernage des bateaux
8. Réponse au postulat de MM. Denis et Daniel Chanez : relocalisation ultérieure de la déchetterie
9. Proposition de M. Florian Monney : entretien et arrosage des terrains de foot
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Conseil général
12. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

La présidente demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.
Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le tractanda est approuvé par 24 voix.

La présidente remercie les membres du Conseil général et déclare cette assemblée ouverte.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2023

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque concernant le procès-verbal ?

M. Patrick Castioni, Conseiller général

*Suite à un contrôle avec la secrétaire, page 13 paragraphe 12, il s'agit d'un ajout, d'une précision. "M. Rey explique que le mieux est de spécifier ce que nous voulons à terme, **une administration ou un local de pompiers par exemple**", le reste de la phrase reste la même. Je demanderais donc d'ajouter "une administration ou un local de pompiers par exemple" à cet endroit. Merci.*

Mme la présidente

Lors de notre séance d'information du 23 novembre dernier, il a été relevé une erreur de rédaction à la page 23. Je site : M. Patrick Pillonel demande si quelque chose est prévu ces prochaines années pour remettre en état le stand de tir de Cheyres, et il a été écrit le stand de tir de Châbles.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 septembre 2023 avec les 2 corrections apportées s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé par 24 voix.

2. Budget 2024

2.1. Présentation générale des budgets de résultats et d'investissements

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La **présidente** donne la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation, à la fois le budget de résultats et le budget d'investissements.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs Bonsoir,

Déjà je demanderais un supplément de budget pour le chauffage ! On a dû laisser la veste !

Pour mettre en place le budget 2024, nous nous sommes basés, comme d'habitude, sur la vision à long terme de notre commune tout en essayant de garder un équilibre, ce qui est de plus en plus difficile avec les charges liées qui continuent d'augmenter.

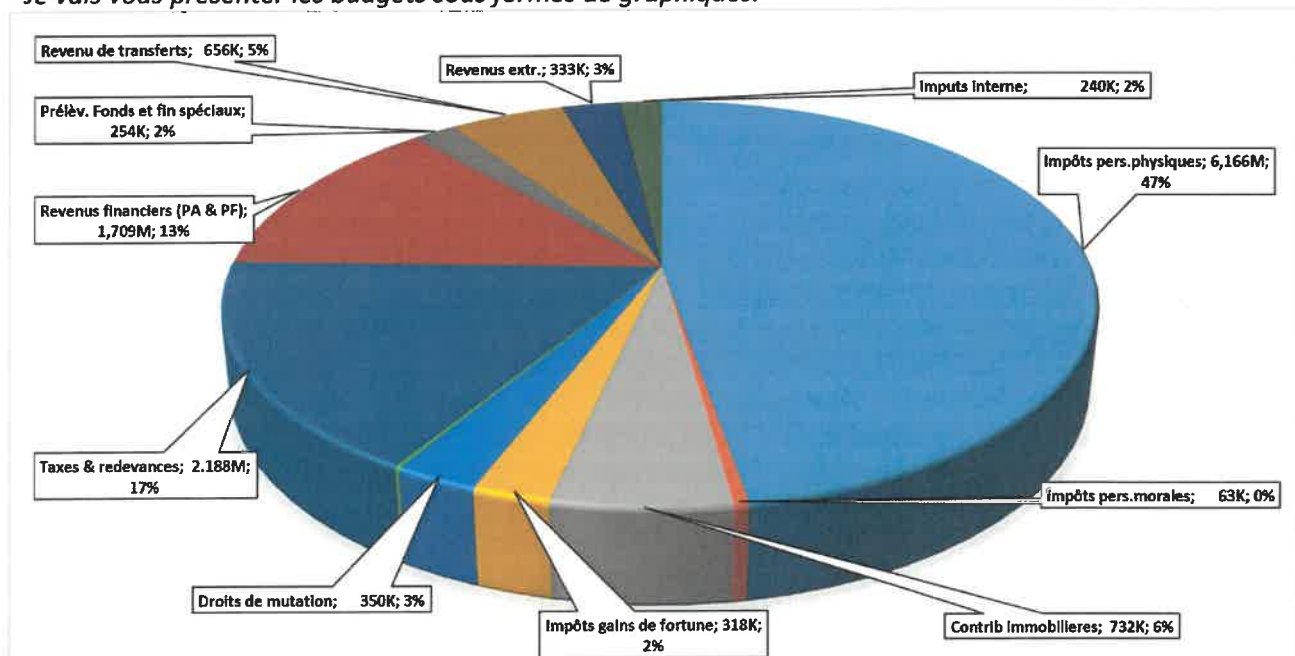
Balai neuf, balaie bien, comme on dit Effectivement la nouvelle équipe qui est en place depuis 2 ans et demi a pleins d'intentions d'investissements tout en étant très proactif dans le renouvellement des infrastructures existantes afin que l'on ne soit pas pris de court. Cette partie est bien plus importante que nous ne l'imaginions ce qui retarde nos investissements. On le remarque dans les reports que l'on trouve régulièrement dans ce nouveau budget. Malgré que le balai balaie un peu moins bien que neuf, on va essayer de toujours bien balayer....

Dans la séance budgétaire du Conseil communal où chaque conseiller est venu défendre le budget de son dicastère, nous avons dû couper dans divers postes afin de vous présenter un budget équilibré car nous devons faire face à des charges d'exploitation comme les augmentations de salaire de 9.5% des EPT de certains postes de travail, des charges liées, des charges financières, avec une augmentation que j'espère juste temporaires des intérêts et des nouvelles attributions au fonds de rénovation, que vous allez voter plus tard.

Comme à son habitude, l'établissement du budget 2024 est basé sur les comptes de l'année 2022, sur le budget 2023, sur la communication des charges liées, la prévision des hausses salariales et l'obligation de charger directement dans la même année les investissements du patrimoine financier.

Je ne vais pas vous présenter les budgets dans les détails car vous les déjà reçus et nous en avons largement discuté.

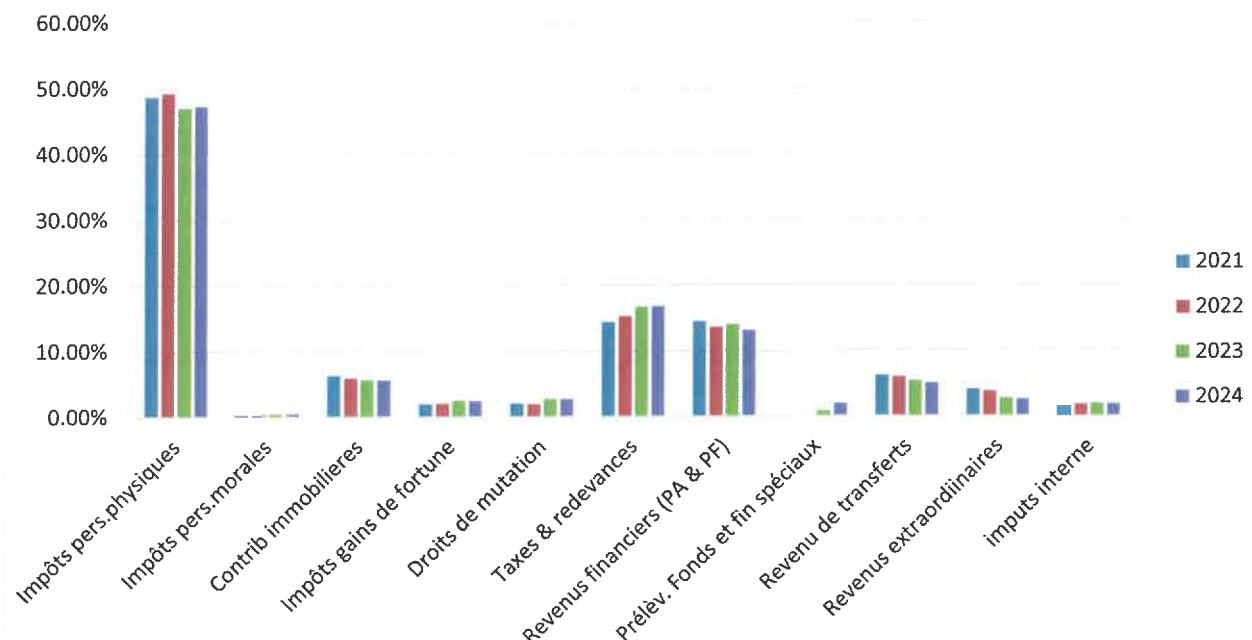
Je vais vous présenter les budgets sous formes de graphiques.



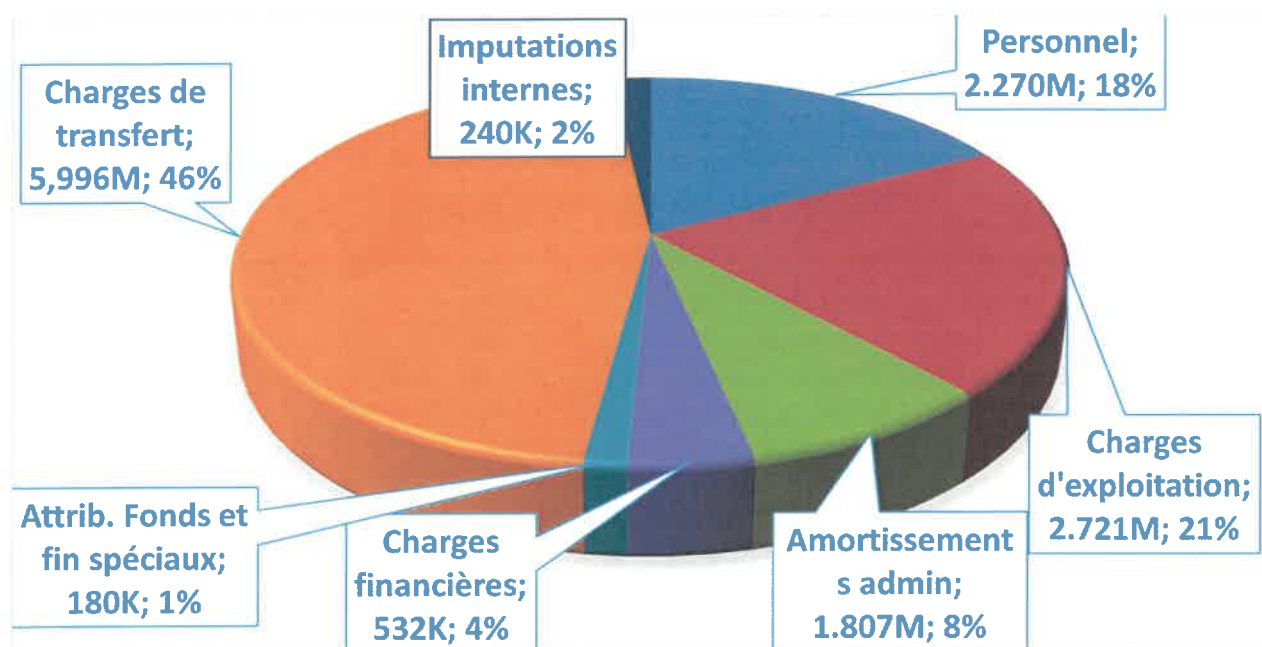
J'ai voulu vous montrer un peu le budget des revenus 2024 par nature. Nous remarquons l'importance des taxes, des revenus financiers ainsi que la contribution immobilière afin de garder notre taux d'imposition aussi bas.

Le budget 2024 des produits augmente de CHF 765'000.00, soit plus de 6 %.

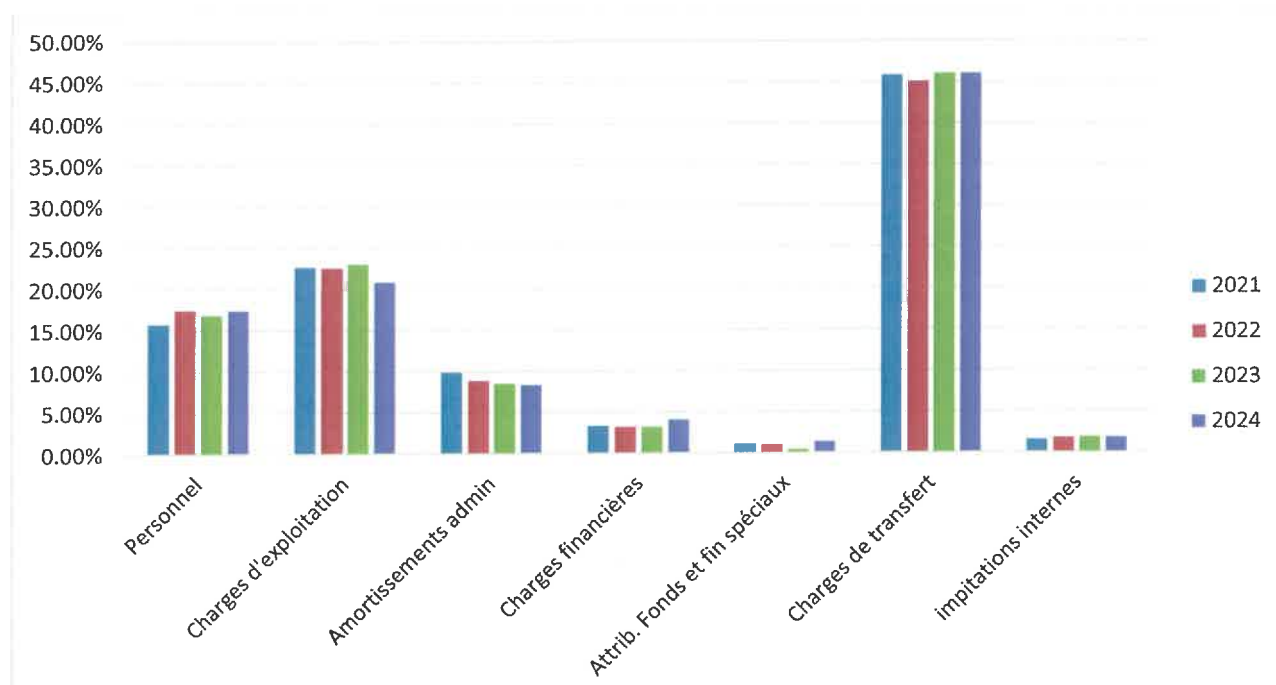
Evolution des revenus par nature



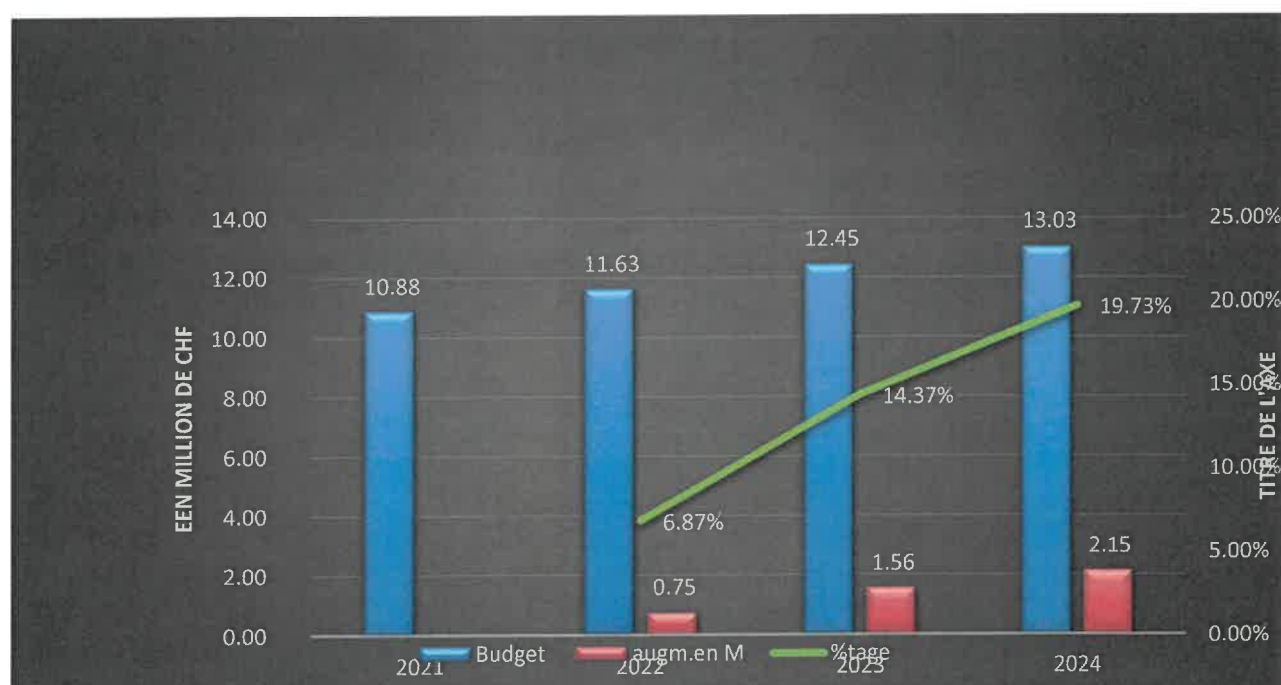
Avec ce graphique très intéressant, on remarque une diminution en pourcentage de quasi toutes nos entrées et qui sont compensées par l'augmentation des taxes et des revenus. J'ai fait une présentation, vue qu'on est maintenant depuis plusieurs années avec MCH2, on a une vue d'ensemble des 4 dernières années.



Le budget 2024 des charges par nature pour un total de 13 millions. Il était de 12,4 millions l'année passée. Avec ce fromage, on remarque l'importance des charges liées sur le ménage communal. Les charges du personnel et d'exploitation font à eux 39% contre 46% de charges liées.



Là on a également une analyse sur les 4 dernières années. On remarque que les charges liées sont toujours autour de 45%. Ça augmente, mais on est toujours dans le même pourcentage. Alors que l'on remarque une légère augmentation des charges de personnel et financières mais une diminution des charges d'exploitation.



Avec le dernier graphique, j'ai voulu prendre depuis 4 ans, l'augmentation des budgets. C'est assez intéressant de voir que le budget a augmenté d'environ 20% en 4 ans. Donc autant les produits que les charges. Là, c'est une image qui montre bien comment cela se passe actuellement. Nous avons beaucoup de revenus en plus, mais également beaucoup de charges.

Concernant les investissements, nous avons de grandes ambitions en regard de notre vision. Nous avons allumé beaucoup de mèches, comme on dit souvent dans notre Conseil communal, mais elles ne sont pas toutes aussi courtes que l'on espérait. De ce fait, il y a des projets qui n'avancent pas comme on aimerait. On ne va pas jeter de l'huile sur le feu mais l'administration cantonale se complexifie énormément et les dossiers prennent plus de temps et de l'argent.

Sur les CHF 2 millions déjà voté CHF 1,7 million concernent la réfection des routes et le PIEP qui seront réalisés en 2024 ainsi que le MEP pour CHF 150'000.00.

Pour les 15 nouveaux investissements prévus, il y a CHF 1,1 million pour la réfection d'immeubles, CHF 300'000.00 pour le sport, CHF 450'000.00 pour des pontons et ponts, CHF 100'000.00 pour l'arrêt de bus de Châbles et 3 projets pour un montant de CHF 770'000.00 concernant le port. Comme je l'ai déjà dit en séance de préparation du Conseil général, l'investissement prévu concernant la faucardeuse qui était de CHF 150'000.00 se monte en réalité à CHF 250'000.00.

*Les budgets 2024 ont été présentés et discutés en séance de la commission financière le mardi 14 novembre en présence de M. Guerry et de moi-même.
Je vous remercie de votre attention.*

La présidente remercie M. Rapo pour sa présentation.

2.2. Rapport de la commission financière

Mme la présidente donne la parole à M. Daniel Chanez, président de la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au budget de résultats 2024.

M. Daniel Chanez, Président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en dates des 14 et 15 novembre 2023 pour étudier le budget de résultats 2024. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de résultats 2024. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

M. Philippe Rapo nous informe que les salaires ont été ventilés dans les différents départements à juste titre. On peut s'apercevoir que dans certains départements, les salaires avaient été sous-évalués par rapport aux tâches exécutées.

D'une manière générale, les charges augmentent de 10 à 15% dans chaque département par rapport à 2022. Les revenus sont quant à eux augmentés de manière générale à 5%. Après analyse, nous avons bien CHF 200'000.00 de marge sur les charges, si nous reprenons le cumul des différents départements. Pour le département "Ordre et sécurité publique, défense", on peut voir que les pompiers nous coûtent de plus en plus cher. Pour le département "Protection de l'environnement et aménagement du territoire", nous encourageons la commune à faire une étude pour trouver de nouvelles ressources. En vue des grosses réserves que l'on a, pourquoi pas envisager de baisser les impôts ou penser à une exonération d'une taxe pour une certaine période. Nous remercions la commune d'avoir fait l'effort de travailler le budget et de nous présenter un budget équilibré.

La commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de résultats 2024.

La présidente remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou remarques, je vous prierai de bien vouloir indiquer les numéros de compte concerné.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général demande si, étant membre de la Coreb et d'Ascobroye, une finance est payée pour ces associations et si oui, où les trouvent-on dans le budget ?

M. Philippe Rapo répond que cette cotisation est dans le compte 0220.3130.03 - Cotisation aux associations.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote pour le point.

2.3. Votre final du budget de résultats

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de résultats s'expriment par main levée ?

Vote :

Approbation : 24

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le budget de résultats 2024 est accepté par 24 voix.

2.4. Budget d'investissements

Mme la présidente donne la parole à M. Fabrice Rouiller, membre de la commission financière pour la présentation de son rapport relatif au budget d'investissements 2024.

M. Fabrice Rouiller, membre de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en dates des 14 et 15 novembre 2023 pour étudier le budget d'investissements 2024. M. François Guerry, Boursier communal et M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous ont présenté le contenu du budget d'investissements 2024. Ils ont répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous les remercions vivement pour leur présentation.

Le budget 2024 prévoit des investissements d'un montant de CHF 5.1 millions sans compter les recettes de CHF 110'000.-. Nous avons pu constater que les immeubles de la commune ne sont plus mis en vente. Nous nous retrouvons avec 10 reports de projet ce qui représente 30% du budget d'investissement 2024. Le Conseil communal nous montre à nouveau une cohérence avec la vision qui nous a été présentée.

La commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget d'investissements 2024.

La présidente remercie M. Rouiller et ouvre la discussion.

Y a-t-il des questions ou remarques, je vous prierai de bien vouloir indiquer les numéros de compte concerné.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Il avait été parlé du besoin d'une éventuelle classe supplémentaire et je ne vois rien dans les budgets. Est-ce que nous arrivons à fonctionner avec les classes que nous avons maintenant ou est-ce que c'est prévu ou plus nécessaire.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Il y a eu plusieurs discussions à ce sujet. Vous savez que nous avons lancé un MEP, nous ne trouvons pas opportun de planter un pavillon avant d'avoir les résultats de ce MEP. Actuellement, le Conseil communal recherche des solutions. On ne sait pas aujourd'hui si on devra vraiment ouvrir cette classe. On spéculer un petit peu, mais le Conseil communal travaille sur des solutions autres pour pouvoir éviter l'ouverture de cette salle de classe, avec des possibilités de report. La directrice d'établissement et l'inspecteur scolaire ont été informés. Nous cherchons des solutions avec eux avant de devoir ouvrir une classe ou de devoir planter un pavillon. Un groupe de travail a été formé pour cela. Nous allons essayer de faire sans.

Mme Séverine Pittet Pillonel, Conseillère générale

Il y a 2 différentes études, une première concernant le centre village de Châbles et le MEP. Est-ce que l'étude qui a coûté environ CHF 20'000.00 va être en diminution du MEP ou à quoi servira cette étude ?

M. Stéphane Rey

Il y a eu un projet appelé Démarche participative lancé en 2019. Lorsque vous avez voté le MEP, nous avons expliqué la démarche. Le MEP est en fait une continuité de cette étude participative. Un montant était au budget l'année passée et qui a été repris dans le MEP. Il fera partie intégralement des CHF 170'000.00 du MEP. Ce n'est pas à rajouter ou enlever, ça fait partie du montant du MEP qui a été voté dernièrement par le Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote pour le point.

2.5. Votre final du budget d'investissements

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements s'expriment par main levée ?

Vote :

Approbation : 24

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le budget d'investissements 2024 est accepté par 24 voix.

3. Demande de crédit d'engagement pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne

Mme la présidente demande à M. Ludovic Sauteur, membre du bureau, de prendre sa place pour délibérer ce point, car elle est personnellement concernée. Elle se récusé donc, comme M. Patrick Castioni. Mme Mary-Ann Hayoz et M. Bernard Pochon, Conseillers communaux, se récusent également.

M. Sauteur demande s'il y a une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune

M. Sauteur donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère pour la présentation de l'objet.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Nous travaillons depuis 2021 sur le sujet. Il y avait un avant-projet et aujourd'hui nous avons pu travailler de manière assez sereine et nous vous présentons aujourd'hui un projet assez bien ficelé. Il n'y a eu aucune opposition déposée durant la mise à l'enquête. C'est toujours une bonne nouvelle sur un projet un peu technique.

Ce qui a déclenché ce projet de réfection du chemin Pré-de-la-Vigne, ce sont les problèmes d'eau. On a eu 3 coupures d'eau. On a tous été étonnés, car nous avons une magnifique conduite en fonte qui a été prévu pour 100 ans et au bout de quelques années elle est percée, nous avons dû intervenir 3 fois. Pour ceux qui n'étaient pas là, il y a quelques années, c'est vraiment ce qui a donné le tempo.

On a également un manque de visibilité sur le carrefour, on est sur un chemin de desserte. On verra qu'on a travaillé essentiellement sur les carrefours. Sur les tronçons rectilignes, il y aura un petit travail avec les propriétaires qui devront se mettre en conformité. Mais nous sommes sur une route de desserte, il n'y a pas besoin de se mettre à 1.6m.

Ensuite, on va profiter de faire un bouclage de réseau d'eau potable.

Je ne vous présente pas l'analyse de risques qui a été faite. Le seul risque est connu sur le village de Cheyres, c'est la qualité de la documentation technique. On ne sera pas surpris de ne pas trouver une conduite là où elle devrait être. Mais c'est un risque relativement mineur.

M. Cornioley montre le tronçon concerné sur le plan.

Nous venons de recevoir une demande de reprise de route. Elle est bienvenue, c'est le bon moment de pouvoir discuter de cela. Le Conseil communal devra trancher et surtout dire les conditions si on souhaite ou pas reprendre ce tronçon. C'est une belle opportunité, au lieu de faire des servitudes, de reprendre la propriété du moment que toutes les infrastructures sont neuves.

Les principaux travaux : on a le remplacement et bouclage de la conduite d'eau potable principale. On remet une conduite en fonte sur tout le parcours, jusqu'au fond.

On a également le remplacement des bordures et de la bande de roulement, l'amélioration de la récupération des eaux de ruissellement. Pour ceux qui se baladent de temps en temps à pied, certains n'ont pas de grilles, d'autres ont de l'eau de ruissellement qui vient sur le bien public. La loi dit que chacun doit récupérer ses eaux de ruissellement. Ensuite, on doit améliorer le système d'éclairage public (plus sécurisé et moins consommateur en électricité). On va poser un éclairage piloté et dynamique, donc on pourra piloter à distance chaque candélabre. Et c'est dynamique, donc il y aura une extinction, mais quand les gens passeront le soir cela va s'allumer pour sécuriser. En dernier point, la sécurisation des carrefours. En améliorant les angles de visibilité.

On a fait des contrôles-caméra. L'enjeu est de dire que l'on remplace la conduite d'eau potable, mais par contre les conduites d'eaux claires et d'eaux usées, c'est vraiment en fonction. On ne change pas quelque chose qui est en bon état. C'est un peu notre côté "on surveille", on sait qu'une pièce de 5 francs ça a 3 faces.

Les emprises et servitudes : on a 2 types d'emprises, les provisoires, pour le chantier : nous avons rencontré tous les propriétaires pour les emprises provisoires ou définitives. Dans le carrefour, nous allons régler des problèmes de visibilité avec une priorité de droite. Et nous avons des servitudes bien sûr. Si nous ne reprenons pas ce bout de tronçon, nous devons faire des servitudes pour les canalisations qui sont propriétés du domaine public. Les emprises définitives se montent à 11 m². On va récupérer 1 m² sur la parcelle 5039 et 10 m² sur la parcelle 5040 pour améliorer les angles de visibilité.

Le bouclage du réseau : actuellement, il y a un bras mort sur la parcelle 5080 qui sera supprimé et on va boucler. Cela va améliorer la qualité de l'eau du quartier.

Le planning : l'avant-projet a été fait, une séance d'information a été faite avec les propriétaires concernés par des emprises provisoires ou définitives ou servitudes. La prochaine séance d'information aux habitants sera organisée dès l'obtention du permis de construire. On sait tous que la route est étroite, cela sera compliqué, il faudra gérer le chantier. C'est jamais simple d'organiser des travaux dans de tels périmètres. L'idée est qu'au printemps prochain, on puisse lancer le projet sous la conduite du bureau CFA. A savoir que le dossier définitif a été envoyé au Canton pour l'obtention du permis de construire.

Les coûts : nous sommes soumis à la loi sur les marchés publics. On a travaillé sur invitation pour les CFC Génie civil et Sanitaire et de gré à gré pour l'éclairage public.

Les travaux génie civil	CHF	491'702.30
Le sanitaire	CHF	139'921.65
L'éclairage public	CHF	28'455.05
Les honoraires pour l'exécution (DT)	CHF	45'000.00
Les divers et imprévus (~11%)	CHF	96'000.00
TOTAL HT	CHF	800'985.75
TVA 8.1%	CHF	64'879.85
TOTAL TTC	CHF	865'865.60
ARRONDI	CHF	870'000.00

La direction des travaux sera assurée par le bureau CFA, le montant des divers et imprévus peut paraître important, mais sur de tels projets c'est pas des montants forcément élevés.

Le financement : 2.5 % d'intérêts qui représente CHF 21'750.00 par an et un amortissement de 5% par an qui représente un montant de CHF 43'500.00 par an dès l'année qui suit la fin des travaux.

En conséquence, le Conseil communal et moi-même vous demandons de valider la fiche de projet que vous avez reçue et d'octroyer un crédit additionnel de CHF 870'000.00 TTC pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres.

Je vous remercie.

M. Sauter remercie M. Cornioley pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 15 novembre 2023 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commune a reçu deux offres pour les travaux de génie civil et une pour les travaux de sanitaire. Nous avons déjà fait une étude par le passé, c'est une suite logique d'effectuer les travaux en vue des fuites d'eau qu'il y a constamment.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 870'000.- (TTC), financé par un emprunt.

M. Sauter remercie M. Chanez pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent ce crédit d'engagement lèvent la main.

Vote :

Approbation : 22

Avis contraire : 0

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 870'000 TTC pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne est accepté par 22 voix.

Les personnes récusées réintègrent la séance.

4. Demande de crédit d'engagement pour la réfection du chemin Roche-Burnin

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La présidente donne la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal pour la présentation de cet objet.

M. Christian Cornioley

C'est assez surprenant, en feuilletant le classeur du mille-feuilles des routes communales, on remarque que l'on a omis de filmer ce tronçon. Et quand on voit l'état du tronçon, on voit bien qu'il y a un gros travail à faire. Donc on a une dégradation, le chemin représente environ 266m. On a vraiment des risques de chutes. On voit aussi que l'on empiète complètement les champs. Donc on a des réclamations régulières d'utilisateurs sur l'état des infrastructures et des réclamations de nos agriculteurs.

Le périmètre : j'ai découvert que le chemin s'appelait chemin des Nex. On est vers la pierre de l'aviateur, vers la cabane du Tir au pigeon. Tout le monde situe. La photo est assez parlante. On se rend compte de l'emplacement de la borne et le trait rouge, c'est le champ. On peut comprendre que l'agriculteur commence gentiment à se fâcher. Parce que les gens, pour éviter les caniveaux en acier, il y en a 3 sur le tronçon, passe à côté. Les photos parlent d'elles-mêmes. Donc l'idée est de raboter le béton existant pour le conserver. Il ferait coffre de route. L'idée n'est pas de tout arracher, mais de raboter. Ensuite on va refaire et regoudronner la route avec un enrobée de 90. On va poser également des caniveaux mais conformes pour récupérer l'eau de ruissellement. C'est un projet relativement simple.

Le planning : l'idée est de refaire le chemin avant la mise en culture, à l'arrivée des beaux jours.

Nous avons demandé des offres à 3 entreprises avec lesquelles nous travaillons sur ce type de travaux. L'offre la mieux-disante sera retenue.

Les travaux	CHF	64'830.00
Installation de chantier	CHF	2'500.00
Les divers et imprévus	CHF	9'000.00
TOTAL HT	CHF	76'330.00
TVA 8.1%	CHF	6'182.75
TOTAL TTC	CHF	82'512.75
ARRONDI	CHF	85'000.00

Donc en conséquence, je vous demanderais de valider la fiche de projet que vous avez reçu et de d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 85'000.- TTC pour la réfection du chemin Roche-Burnin à Châbles

Mme la présidente remercie M. Cornioley pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Fabrice Rouiller

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 15 novembre 2023 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Le conseil communal a fait appel à une entreprise interne à la commune pour avoir un avis sur cette réfection. Trois offres ont été reçues. C'est de l'entretien, il est nécessaire de refaire ce chemin.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 85'000.- (TTC), financé par un emprunt.

Mme la présidente remercie M. Rouiller pour son rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le projet ainsi que la demande de crédit d'engagement de CHF 85'000.00 TTC lèvent la main.

Vote :

Approbation : 24

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le crédit d'engagement de CHF 85'000 TTC pour la réfection du chemin Roche-Burnin est accepté par 24 voix.

5. Demande de crédit d'engagement pour le soutien du projet de remplacement du système Polytronic

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Bernard Pochon, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Bernard Pochon

La Société de Tir de Cheyres-Châbles a demandé un soutien pour le remplacement du système Polytronic. Le système actuel a été installé en 1991. Les communes l'ont financé à hauteur de CHF 100'000.00. Vieux de 32 ans, il est vétuste et la maintenance n'est plus assurée. Le stand de Châbles est utilisé par les membres de la société, par les jeunes tireurs et par la société de Tir de Font-Châtillon. Cette dernière verse annuellement une contribution pour l'utilisation des installations.

Le coût des travaux se monte à CHF 98'351.65.

Le financement sera pris en charge selon la répartition suivante :

- CHF 33'351.65 par la Société de Tir de Cheyres-Châbles
- CHF 65'000.00 par la commune de Cheyres-Châbles

Le démontage des anciennes installations et le montage des nouvelles seront assumés par les membres de la société. Lors de leur assemblée du 6 novembre dernier, les membres ont accepté le budget. A noter également qu'aucune subvention n'est octroyée ni par la Loro, ni par le DDPS. Sur la fiche de projet, il est écrit DDPF au lieu de DDPS, excusez-moi !

La direction des travaux prévus pour le 1^{er} semestre 2024 sera assurée par la Société de Tir.

Le financement communal se fera par les liquidités courantes.

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général de valider la présente fiche de projet et d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour le soutien du projet de remplacement du système Polytronic.

Mme la présidente remercie M. Pochon pour sa présentation et donne la parole à la **commission** financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 14 novembre 2023 pour étudier cette demande.

M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

La commission financière demande que la Commune sollicite le département militaire et du sport du canton de Fribourg pour espérer avoir une contribution financière pour ces installations.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 65'000.- (TTC), financé par les liquidités communales, pour autant qu'une demande de subvention soit faite.

Mme la présidente confirme les dires de M. Pochon. Elle a eu un téléphone avec le président de la société de Tir M. Fabrice Monney. Il a pris contact avec le commissaire de l'armée. Le département militaire n'entre pas en matière pour le remplacement des systèmes Polytronic, mais seulement pour des rénovations faites dans le stand.

Mme Séverine Pittet Pilonel trouve dommage que lorsqu'on a une demande de crédit, il n'y ait personne de la société dans le public.

M. Yves Chanez, Conseiller général, demande, vue que la société de tir loue les installations à la société de tir de Font-Châtillon, si cette société ne participerait pas aussi. Il espère au moins que la société de Cheyres-Châbles leur demandera une augmentation.

M. Bernard Pochon répond que la société de Font-Châtillon ne participe pas à l'investissement tel qu'il est déposé. Ils louent actuellement les installations pour un montant de CHF 1'200.00 par année. Il va transmettre à la société de tir qu'il faut peut-être revoir ce montant si un investissement est fait.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le projet ainsi que la demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.00 s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 23

Avis contraire : 0

Abstention : 1

Le crédit d'engagement de CHF 65'000 de soutien du projet de remplacement du système Polytronic est accepté par 23 voix.

6. Approbation du règlement du fond de rénovation des immobilisations corporelles du patrimoine financier

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Philippe Rapo, Conseiller communal pour la présentation du règlement.

M. Philippe Rapo

Comme vous le savez, avec MCH2, on n'a pas l'autorisation d'amortir notre patrimoine financier et de ce fait, on n'a pas de possibilité de garder nos actifs à la bonne valeur sans mettre en place un règlement spécial pour le fond de rénovation des immobilisations corporelles du patrimoine financier. Pour ce faire, on a regardé ce que l'on a comme patrimoine financier et depuis quand on l'a. On a un montant d'environ CHF 2 millions qu'on aura mis en place. En après on va mettre environ 10% des entrées brutes de nos locations concernant les ports et 20% des locations des immeubles financiers.

On a pris les CHF 865'000.00 que l'on touche brut par année à 10% pendant 15 ans, ce qui fait environ CHF 1'297'500.00. Pour les immeubles financiers, c'est CHF 218'000.00 à 20% pendant 17 ans. On arrive à CHF 752'500.00, ce qui fait au total CHF 2'050'000.00 de fond de rénovation. C'est un fond de rénovation qui ne coûte rien au niveau liquidité à la commune, on va simplement déplacer une partie des fonds propres dans ce fond de rénovation. Donc on aura moins de fonds propres à disposition et on aura une partie de fond propre à disposition spécialement pour le port et ces immeubles. Ce qui nous permettra de rénover sans toucher le compte de résultats de la commune durant les prochaines années.

Le Conseil communal vous demande en conséquence de bien vouloir approuver ce nouveau règlement.

Mme la présidente remercie M. Rapo pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Fabrice Rouiller

Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie en date du 14 novembre 2023 pour étudier ce règlement. M. Philippe Rapo, Conseiller communal, nous a expliqué le règlement. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous relevons qu'il n'y a aucun changement sur les liquidités, on remonte simplement un passif dans les comptes qui peuvent être utilisés, ce qui représente un montant de CHF 2'050'000.00. Le point est clair et nous semble logique d'attribuer un montant de 20% de la valeur actuelle comptable.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour l'approbation du règlement.

Mme la présidente remercie M. Rouiller pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauter demande si le montant de CHF 2 millions est issu de différents comptes ?

M. Philippe Rapo explique comment le Conseil est arrivé au montant de CHF 2 millions. On va débiter un compte de fond propre pour créditer un nouveau compte de fond propre, mais attribué au port et aux immeubles.

M. Sauter demande de quel compte proviennent les 2 millions. M. Rapo répond que cela provient du compte de Fond propre.

Mme la présidente ajoute que ce fond de rénovation ne concernera que le port et les bâtiments.

M. Rapo informe que M. Guerry, administrateur des finances, devra tenir un tableau Excel à côté avec le détail des montants concernant le port ou les immeubles du patrimoine financier.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le Règlement du fond de rénovation des immobilisations corporelles du patrimoine financier, s'expriment par main levée.

Vote :

Approbation : 24

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le règlement du fond de rénovation des immobilisations corporelles du patrimoine financier est accepté par 24 voix.

7. Approbation du règlement communal sur le stationnement des véhicules et l'hivernage des bateaux
Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal en charge du dicastère, pour des explications sur les corrections juridiques apportées à ce règlement.

M. Christian Cornioley

Pour information, le règlement de police est validé et signé. Les socles des horodateurs sont bétonnés, prêts à recevoir les horodateurs. On est au taquet, on est prêt.

La belle surprise que l'on a reçue est de devoir faire du toilettage, c'est un passage obligé. Vous avez reçu les documents avec les modifications de règlement, je vais donc survoler cela. Dans les grandes lignes, il s'agit essentiellement d'éviter de traiter des éléments à double afin que les citoyens et citoyennes n'aient pas besoin de chercher à plusieurs endroits. C'est vraiment du toilettage, rien n'a changé sur la philosophie. Vu qu'on a des juristes dans la salle, on va quand même passer les articles avant la validation du règlement. Les articles 3 et 5 : il s'agit d'un regroupement et de la suppression des alinéas déjà traités dans l'annexe.

Articles 12 : suppression, car intégré dans l'annexe.

Article 14 : (nouvel art. 12) modification en respect des articles 56 et 57 du règlement sur la mobilité

Article 15 : suppression, car pas de base légale spécifique à l'usage d'un tel dispositif. C'est le fameux blocage des roues des véhicules.

Article 16 : (nouvel art. 13) précision sur le type d'amendes qui peuvent être prononcées par le Conseil communal sur délégation de compétence du Conseil d'Etat.

Regroupement des deux annexes en une.

Je vous demanderais de bien vouloir à nouveau approuver ce règlement avec ces modifications, j'en suis vraiment désolé, ce sont des sujets que l'on n'aime pas forcément.

La présidente remercie M. Cornioley et ouvre la discussion.

M. Sven Heberling, Conseiller général, explique que plusieurs habitants l'ont approché, car ils sont étonnés que l'on ne mette que 10 heures de durée de parcage gratuites pour les habitants. Comme on doit revalider ce règlement, on aurait pu en profiter pour augmenter cette durée. Il connaît des gens qui partent à 6h du matin et arrivent à 18h le soir. Cela fait 12 heures. Des personnes vont jusqu'à Genève et là cela approche des 15. Ensuite, il remarque que l'on ne parle que de l'été et que l'on dirait qu'il n'y a pas de règlement pour les habitants l'hiver.

M. Cornioley explique que l'on va vivre une nouvelle expérience qui va évoluer. Le Conseil communal a mis 10 heures pour pas que les gens restent plusieurs jours, vu que l'on a des zones différentes. Mais cela peut évoluer dans le temps. On s'appuie sur des expériences d'autres communes. On n'a pas réinventé la roue. Et l'hiver, il se passe pleins de choses. Il salut le travail du garde-port, car l'hiver il y a un parking réservé. Par contre, c'est aussi une volonté, on veut durcir avec des règlements, mais quand il n'y a pas forcément le besoin, on laisse libre. Le but n'est pas de forcément revenir sur ce qui a été discuté et validé sur le concept. On sait que dans le temps on va devoir évoluer, on est en phase d'apprentissage, mais le but est de valider les modifications juridiques de ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent ce nouveau règlement sur le stationnement des véhicules et l'hivernage des bateaux, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 23

Avis contraire : 0

Abstention : 1

Le règlement communal sur le stationnement des véhicules et l'hivernage des bateaux est accepté par 23 voix.

8. Réponse au postulat de MM. Denis et Daniel Chanez : relocalisation ultérieure de la déchetterie

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

La réponse du Conseil communal a été transmise avec la convocation.

Mme la présidente passe la parole à M. Stéphane Delley, Conseiller communal en charge du dicastère.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Le Conseil communal fait remarquer que la déchetterie n'est pas du tout remise en question comme le laisse suggérer les postulants. Dans le Cheyres-Châbles Info, le Conseil communal a simplement informé la population qu'il avait identifié plusieurs projets potentiels dans une multitude de thématiques, dont celle de la gestion des déchets dans son ensemble.

Nous rappelons que la vision communale qui vous a été présentée lors d'une séance spéciale le 14 septembre 2021 est une déclaration d'intention qui ne s'inscrit pas seulement dans l'espace temporel d'une législature, mais bien au-delà.

A noter aussi que notre PAL prévoit une disposition pour l'implantation de la déchetterie dans la zone du Ferrajo à Cheyres. Un déplacement du site équivaldrait à réviser tout ou partie de notre PAL ; ce qui n'est pas envisageable.

De ce fait, le Conseil communal soutient les termes du postulat qui demande qu'une démarche participative sur la thématique de la gestion des déchets soit soumise au Conseil général ainsi qu'à la population. A notre avis cette réflexion doit comprendre une analyse des besoins de la population et de la gestion des déchets sur l'ensemble de nos deux villages.

En effet, le Conseil communal est régulièrement sollicité par nos habitants concernant la gestion des déchets. A l'écoute de notre population, nous estimons qu'il est nécessaire de se poser les bonnes questions et de prendre le temps d'analyser un sujet somme tout plus complexe qu'il n'y paraît.

- 1. Par exemple, les besoins et les habitudes des utilisateurs ont-ils changés ?*
- 2. Le modèle de gestion des déchets actuellement en place correspond-il toujours aux attentes des utilisateurs ?*
- 3. Le système d'élimination est-il toujours adéquat ?*
- 4. Les plages d'ouverture de la déchetterie sont-elles appropriées ?*
- 5. L'emplacement du centre de tri ainsi que les systèmes d'élimination des déchets doivent-ils être revus ?*
- 6. Le concept de tri en place est-il suffisant ?*

Beaucoup de questions auxquelles nous devrions répondre. A ce titre, il nous paraît essentiel que l'établissement du sondage demandé par les postulants soit mis en œuvre. Nous estimons que le questionnaire devra rester neutre et ouvert à l'ensemble de la thématique de la gestion des déchets. A ce sujet, le Conseil général a répondu favorablement à la proposition du Conseil communal consistant à la création d'un groupe de travail. Les groupes du Conseil général ainsi que le Conseil communal ont proposés les personnes suivantes :

Groupe Ensemble	Madame Magali Chanez, Monsieur Daniel Chanez et Monsieur Denis Chanez
Groupe Avenir	Monsieur Daniel Märki et Monsieur Valter Chieppa
Conseil communal	Monsieur Stéphane Delley et Monsieur Fabien Monney

Une fois les propositions validées, le groupe pourra se constituer et se mettra au travail. Ainsi le Conseil communal a répondu favorablement au postulat de MM. Chanez Daniel et Denis.

Mme la présidente remercie M. Delley. Elle précise que le groupe de travail composé de Conseillers généraux et communaux a été validé par le Conseil communal.

M. Denis Chanez, Conseiller général, remercie le Conseil communal pour avoir pris en compte le postulat. Il est satisfait de la réponse donnée ce soir.

Mme la présidente

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal avec la mise en place d'un groupe de travail. Ce dossier est sensible et il est important d'avoir l'avis de la population. Merci

9. Proposition de M. Florian Monney : entretien et arrosage des terrains de foot

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente rappelle que cette proposition a été déposée lors de la séance du Conseil général du 25 septembre 2023. La proposition a été transmise avec la convocation. Le bureau du Conseil général a estimé cette proposition recevable et l'a mise à l'ordre du jour.

M. Florian Monney est absent ce soir pour déneiger les routes.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent cette proposition, lèvent la main.

Vote :

Approbation : 21 Avis contraire : 0 Abstention : 3
La proposition de M. Florian Monney est acceptée par 21 voix.

10. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole à M. Fabien Monney, Syndic, puis suivront M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, M. Christian Cornioley, Mme Mary-Ann Hayoz, M. Stéphane Delley, M. Bernard Pochon et M. Stéphane Rey. Durant ce point, seuls les membres de l'exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- Comme Janine en a déjà parlé, le Plt Samuel Conus a annoncé son départ de notre commune pour la fin de l'année, il va rester dans la région. Pour le remplacer, le choix de l'Etat-Major de l'ADIS-Broye pour reprendre la fonction de chef de section s'est porté sur le Lt Patrick Castioni, notre collègue. Son sens de l'organisation, son leadership et son implication au sein de la BD AQUA (chef sct rempl. actuellement) font de lui le profil idéal pour mener à bien la conduite d'une section. Patrick prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2024 et sa nomination officielle sera faite lors du rapport annuel en date du 20 janvier prochain.

L'Etat-Major et le Conseil communal tiennent à remercier chaleureusement le Plt Samuel Conus pour toutes ces années passées au sein du CSP Cheyres-Châbles qui est devenu BD AQUA lors de la mise en place du BSPB.

Nous souhaitons à Samuel une bonne continuation au sein de la BD STAVIA et à Patrick plein succès dans ses nouvelles tâches.

- Dans quelques jours l'année 2023 tirera sa révérence. Et comme le temps passe vite, je constate également que nous sommes déjà arrivés à mi-législature !

Une année riche en activités et dossiers de toutes sortes, menés à bien par mes collègues du Conseil communal, mais aussi grâce à l'entier du personnel communal qui a su faire preuve de professionnalisme malgré une charge de travail toujours grandissante.

Je félicite mes collègues du Conseil communal pour leur engagement d'esprit, la qualité de leurs prestations ainsi que les échanges nourris lors des séances de Conseil.

Merci aussi aux diverses commissions communales et aux groupes de travail dédiés pour leur expertises et l'apport de leurs connaissances dans les domaines et les projets communaux pour lesquelles ils sont sollicités.

Et pour finir, merci à vous, membres du Conseil général pour la fructueuse collaboration.

Votre soutien et vos décisions nous ont permis de mener à bien, ensemble et pour l'avenir, un impressionnant volume de travail et de dossiers, parfois difficiles.

Je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles, de magnifiques fêtes de fin d'années et me réjouis de vous retrouver plein d'enthousiasme en 2024 !

M. Philippe Rapo

Néant.

M. Christian Cornioley

- Les eaux claires et eaux usées : selon le schéma, on voit que les eaux claires ou de ruissellement, doivent aller directement dans le lac, par contre, les eaux usées de la maison doivent passer par des stations d'épuration. Nos installations sont dimensionnées et prévues pour récupérer des eaux usées et non des eaux claires.

Nous allons prendre le temps ce soir de remercier un élu qui s'est levé un soir en disant qu'il se proposait pour vérifier la conformité des installations sur le caravaning. Je remercie ici M. Patrick Pillonel. Il nous a accompagné, montré la voie. Rémy, qui est également là a participé. Il faut comprendre qu'il y a 400 parcelles. Ils doivent aller quand il pleut, que nous tous on est au sec. Ils vont vraiment ouvrir tous les regards pour vérifier. Quand vous allez voir la suite, vous allez comprendre pourquoi il a une belle médaille. C'est juste incroyable de voir ce que l'on a trouvé, encore un grand merci d'accompagner nos équipes.

Jeune pousse ou talent, j'aurais dû marquer héros vu ton âge ! Vous avez le schéma du caravaning, ils ont fait 45% des contrôles. En vert, ce qui est conforme, en orange, c'est 20% des raccordements non-conformes. Ce qu'on a vu ! On s'est fait peur. En clair, il y a des gens qui ont raccordé des chenaux aux eaux usées. Je rappelle que normalement dans ces espaces-là, il n'y a pas forcément de canalisation d'eaux claires, mais normalement le terrain devrait pouvoir pomper les eaux claires. Et concrètement, qu'est-ce qu'il se passe : le jeu des dominos. Quand il pleut fortement, on remplit nos fosses et notre système d'installations d'eaux usées avec de l'eau de pluie et en fait nos installations ne supportent pas ça, je rappelle que nous avons une installation en vacuum sur le secteur du bas. On n'est pas en gravitaire, on fait un appel d'air et cela a des coûts juste énormes. Donc voilà, on a vu des images franchement bluffantes. L'idée est de terminer les contrôles, vérifier les permis de construire, s'assurer qu'il n'y a pas une fois quelqu'un qui a dit "Non, c'est bon", rencontrer le comité du caravaning afin de s'appuyer sur eux, de participer à la prochaine assemblée des propriétaires du Caravaning afin d'expliquer la conséquence. Tant qu'on est dans ces non-conformités des installations, elles vont dysfonctionner et c'est l'ensemble, les 80% qui sont conformes qui vont avoir des problèmes. Et valider le processus de mise en conformité avec la Préfecture et réaliser les mises en conformité avant de contrôler.

Vous ne le voyez pas mais notre personnel est sans cesse sollicité là-bas. Ce qu'on doit faire c'est aspirer ces chambres quand il y a trop d'eau. C'est un travail de fou pour nos équipes.

- L'éclairage public : je vous avais déjà présenté cela lors de la dernière assemblée. On se rappelle qu'il y a 375 points lumineux, dont 227 à décharge. On a 3 chemins à prendre.

Le 1^{er} : on équipe notre village de candélabres pilotés et dynamiques. C'est ce qui va arriver au chemin Pré-de-la-Vigne. On met des détecteurs et on change tous les points lumineux.

2^e chemin : on travaille par zone. On réduit un peu la voilure. On change uniquement les points lumineux qui sont non-LED, on les passe en LED.

3^e chemin : on fait du contracting.

1^{ère} variante : on a la situation actuelle à gauche avec une partie de lampes à décharge et une partie de LED non-smart. Ce qu'on voit avec l'éclairage standard est que soit on est en éclairage continu, soit en coupure. On ne peut pas faire d'éclairage dynamique. L'idée de cette variante est de changer aussi bien les lampes à décharge que les LED existantes. On remplace par du pilotage dynamique. Quelque part, on peut les commander, les piloter à distance. Avec cet investissement de CHF 440'000.00 on peut économiser 63% d'énergie. Je rappelle qu'on est à 89'000 kWh de consommation annuelle sur notre éclairage public.

2^e variante : on garde nos points lumineux non-smart et on ne remplace que la lampe à décharge par des LED. Cela veut dire que nous aurons un parc uniquement LED, mais on doit poser un boîtier. On ne pourra pas faire du pilotage par point lumineux, mais par zone. Cette variante est intéressante, car on a une économie de 59% sur la consommation, mais un investissement de CHF 260'000.00.

3^e variante : comme dans la 1^{ère} variante, on est sur du pilotage individuel et dynamique. on remplace tout, mais on est sur du contracting. Cela veut dire que le propriétaire est le Groupe E. On paie par an CHF 55'000.00 avec un contrat d'une durée de 15 ans. En faisant le calcul de 55x15 on est au-dessus des CHF 440'000.00. C'est donc une variante pas forcément intéressante.

Le Conseil communal et la commission de l'énergie sont favorables à la variante 2 qui offre une économie de 59%. Aller chercher 4% en plus avec CHF 200'000.00 d'investissement en plus cela devient compliqué. Je vais préparer une demande de crédit qui vous sera proposée dans ce sens au prochain Conseil général afin de réduire notre consommation énergétique et notre pollution lumineuse.

M. Stéphane Delley

- Information concernant les cartes CFF. Une nouvelle procédure va arriver dès le 1^{er} janvier 2024. Pour rappel, nous achetons un pack pour l'année de billets disponibles limités. Dès le 1^{er} janvier 2024, la carte journalière dégriffée Commune remplace les anciennes cartes journalières Commune. Un seul contingent de cartes pour toutes les communes suisses. La vente sera limitée aux habitants, accompagnants (réservation et facturation à un habitant) et aux résidences secondaires. La carte journalière dégriffée Commune est nominative, il faudra mettre le prénom, le nom et la date de naissance de son titulaire. La carte sera disponible pour la 1^{re} et la 2^e classe. La réservation pourra se faire par téléphone ou par mail et le retrait au guichet de l'administration. Paiement par cash ou Twint au moment du retrait. Pas d'échange, ni de remboursement sauf en cas de force majeure. Un site internet indiquera le contingent disponible, on mettra le lien sur le site de la commune. Il n'y aura pas de risque financier comme actuellement (jusqu'à CHF 24'000.00 par an), car nous n'achetons pas de billet à l'avance. Nous n'achetons que ce que nous vendons. Nous devrions vendre moins de cartes qu'actuellement, car comme il n'y a actuellement que quelques cartes disponibles dans certaines communes, les gens se déplacent parfois d'assez loin. Nous avons des personnes du Jura qui achètent nos cartes, parce qu'ils en n'ont plus près de chez eux. Comme le contingent sera national, les gens iront au plus près de chez eux, logiquement. Pour info, Estavayer n'en vendait plus car cela engendrait du déficit, mais ils vont recommencer avec ce nouveau système.

Mme Mary-Ann Hayoz

Néant.

M. Bernard Pochon

Néant.

M. Stéphane Rey

- Ce n'était pas prévu que je prenne la parole, mais je voulais m'excuser car il fait un peu froid dans la salle ce soir. Il y a eu une panne de chauffage ce matin. Cela évitera que vous me posiez la question tout

à l'heure. Et je reviendrai vers vous au mois de mars avec un fiche de projet, non pas pour le chauffage, mais pour l'isolation du plafond.

11. Informations du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

commission financière – M. Daniel Chanez

Mesdames et Messieurs,

La commission financière, en date du 2 novembre, s'est réunie pour un contrôle de législation, en présence du boursier communal, M. François Guerry.

Nous avons souhaité consulter certains comptes plus en détails et obtenir des compléments d'informations. Notre boursier nous a fourni tous les documents et informations souhaités. Il nous a expliqué le processus de contrôle interne de la facturation. Nous le remercions pour son travail.

Le 11 novembre, le Conseil communal nous a informé qu'il profitait de la construction du padel pour rénover le système d'éclairage au complet. Sur les CHF 18'000.00 demandés, le tennis participe pour un montant de CHF 4'000.00.

La commission financière et moi-même profitons de remercier l'administration communale, ainsi que son exécutif pour son travail et sa bonne collaboration et souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

commission des naturalisations – M. Denis Chanez

Néant.

commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président

Néant.

commission de bâtisse – M. Stéphane Rey, président

Néant.

commission d'avenir des Petits Ports – M. Sébastien Dumusc, vice-Président

Nous avons reçu le 13 novembre un préavis défavorable de la part du Canton pour nos variantes présentées, des variantes qui étaient relativement ambitieuses. On s'est vu cet après-midi pour parler de tout cela avec la décision de changer nos variantes pour quelque chose d'un peu plus simple et qui devrait mieux passer. Maintenant, on attend des plans plus précis de Biol pour fin janvier pour pouvoir continuer.

commission Seniors - M. Bernard Pochon

La commission seniors s'est réunie une bonne dizaine de fois cette année. Après un printemps passé à prendre connaissance des documents cantonaux et du résultat du questionnaire envoyé en 2022, nous avons déterminé les buts et les actions à mettre sur pied. La commission a également rencontré la Directrice d'établissement et une représentante de Pro Senectute.

Dès l'automne, une série d'actions ont été mises en œuvre :

En plus des cafés contacts tous les jeudis matin et de la gym des aînés tous les mardis après-midi, des marches sont organisées 2 fois par mois, des après-midi jeux de société 2 fois par mois, des tables de bistrot 1 fois par mois et le TGV, Transport des Gens du Village est en fonction et déjà utilisé par nos aînés.

Si vous n'avez pas lu ces informations dans le Cheyres-Châbles Info, c'est qu'une Info Seniors, rédigée par la commission, a été envoyée à tous les seniors de la commune début octobre. Comme cela on pouvait débiter tout cela avant la parution du Cheyres-Châbles Info de la semaine passée.

Le concept seniors communal est en fin de rédaction et sera présenté au Conseil communal au plus tard en janvier.

Pour 2024, sont déjà prévus : des visites au domicile des personnes souffrant de solitude et une aide pour remplir la déclaration d'impôt.

L'objectif principal sera la mise sur pied d'ateliers et de permanences pour les problèmes administratifs, l'utilisation des smartphones, des ordinateurs, les paiements, comment prendre un billet de train, toutes

ces choses que la digitalisation a rendu incompréhensibles pour de nombreuses personnes, seniors ou bien plus jeunes.

Le deuxième objectif est de réorganiser la commission seniors. En effet, après la phase de lancement, il est temps que la commission gagne en autonomie. Il est prévu que je quitte la présidence de la commission et que je participe avec une voix consultative.

Avant de terminer, je voudrai remercier et féliciter les membres de la commission pour leur implication et leur enthousiasme, ainsi que tous les bénévoles qui se sont annoncés pour le TGV et les visites à domicile. J'ai ici un exemplaire de l'info Seniors qui a été envoyé.

12. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Mme la présidente commence par le suivi des questions, propositions et postulats. La proposition de M. Yves Chanez, acceptée le 7 octobre 2019 par le Conseil général concernant un projet de skate-park est encore ouverte. Elle passe la parole à M. Bernard Pochon pour sa réponse.

M. Bernard Pochon

On change de génération ! Premièrement, une excellente nouvelle : début janvier jusqu'à début mars, sera installé un pumtrack ici derrière la grande salle. Cela a été décidé avec la Directrice d'établissement et le Conseil des parents. Vous aurez durant 2 mois un pumtrack qui sera disponible ici derrière la grande salle. Sinon, les projets pour le skate-park étaient partis sur des grands projets avec un skate-park vraiment magnifique, bétonné, etc. qui coûtait aussi beaucoup d'argent. Le Conseil communal a décidé de redimensionner le projet et de revenir à ce qui avait été demandé par M. Yves Chanez à l'époque et nous étudions actuellement un projet assez simple qui serait comme à Delley-Portalban, si vous avez eu l'occasion de passer. Ce sont des modules qui sont assemblables. C'est ce qui avait été, en fait demandé à l'époque par M. Chanez.

Mme la présidente remercie M. Bernard Pochon pour sa réponse et passe la parole à M. Yves Chanez, auteur de la question.

M. Yves Chanez répond qu'il trouve juste dommage que lorsqu'il a fait cette proposition le Conseil communal a répondu que ce n'était pas possible d'avoir des éléments comme nous allons avoir maintenant. Ensuite cela a pris des proportions démesurées. Il trouve dommage que si on avait étudié la chose un peu plus tôt comme il faut, on aurait peut-être déjà ces éléments et pas attendu autant longtemps.

Mme la présidente rappelle que le postulat de MM. Daniel et Denis Chanez concernant la relocalisation de la déchetterie a été traité et voté au point 8 de cette séance, il peut donc être classé.

M. Patrick Pillonel, lors de la séance du 25 septembre 2023 a demandé que la possibilité de décharger la route de Crevel par la Rochette ne soit pas oublié dans le projet de réfection de la route de Crevel, ce projet étant faisable.

Mme la présidente donne la parole à M. Cornioley, Conseiller communal pour répondre à cette question.

M. Christian Cornioley

Ce n'est pas un oubli, mais la volonté du Conseil communal est de ne pas la traiter, car nous n'avons pas de développement dans cette zone. Je rappelle la présentation faite avec l'étudiant, un tableau multicritère où l'on voyait sur le côté économique qu'il était intéressant de travailler sur le chemin de Crevel et on avance bien sur le projet, et non pas d'amener un viaduc. Je comprends bien le sens, mais aujourd'hui, il n'y a pas de développement. Le phénomène qu'on a aujourd'hui c'est que des gens vont au centre sportif, mais il n'y a pas de développement dans le quartier de Crevel. Aujourd'hui, on travaille uniquement, non pas par oubli mais par efficience sur le projet Chemin des Pointus-Crevel, car cela fait assez longtemps qu'on en parle.

Mme la présidente remercie M. Cornioley.

M. Pillonel est satisfait de la réponse.

Mme Magali Chanez explique avoir appris qu'il y a des fuites dans les plafonds des écoles et souhaite avoir des explications.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal répond que les infiltrations dues au toit plat de l'école de Châbles sont connues depuis plusieurs années et que le Conseil communal y travaille. Un crédit d'étude a été voté par le Conseil général il y a 2 ans. Nous avons un préprojet qui arrive à échéance. Concernant Cheyres, nous avons des soucis dans des salles de classe. Le service technique travaille sur des mesures immédiates pour palier à ces problèmes. Il faudra certainement changer quelques tuiles. Mais aujourd'hui on ne peut pas en dire plus, mais on travaille d'arrache-pied sur ces problèmes.

M. Patrick Pillonel

Comment peut-on devenir un aussi gros client au Grac, alors qu'il y a quelques années, on était le plus gros vendeur d'eau à l'Arribru ?

Passer de 80 centimes à 1 francs 40 est énorme et toute la population en cause que de ça ces temps, à juste titre. C'est pas que nous mettons en cause ces chiffres, car on sait que le compte de l'eau doit être équilibré, Par contre, il nous faut une vision d'avenir sur ce sujet, car il est inadmissible, avec les topographie de Cheyres et Châbles qu'on doive acheter ce produit au Grac, et en plus elle n'a même pas ce goût de calcaire qui fait le charme de cette eau de roche comme disait Roger Pillonel à la télévision à la fin des années 60 lors de l'émission de Serge Herzog lors des travaux d'infrastructure de la zone caravaning. Trêve de plaisanterie, on ne refait pas l'histoire, mais actuellement où en sont nos sources fermées ? Moulin, Chalet, Vaubétran ? (je ne connais pas nécessairement celles de Châbles). Si elles doivent rester fermées que pensez-vous faire ? Recherches de nouvelles sources, mise en conformité de la qualité de l'eau de ces sources fermées afin de les rouvrir ou autre chose ?

Merci de votre écoute.

M. Christian Cornioley

Merci Patrick pour avoir relayé ce message. Bien sûr, je suis régulièrement interpellé à ce sujet. On va commencer par un état des lieux des sources actuelles. On a aujourd'hui le puit du Moulin, (il faut différencier une source et un puit), qui est hors service, je rappelle qu'il était 3'000 fois au-dessus de la valeur. Souvenez-vous, le Canton avait fait un sondage et nous étions le lieu de prélèvement le plus élevé du canton. Le puit reste hors-service, mais cela demande tout de même un travail de maintenance, car il faut malgré tout entretenir ces installations. 2 sources à Cheyres sont aussi hors service : le Pissiau et la Chavanne. Le Pissiau à cause du Chlorothalonil. Un rapport reçu aujourd'hui indique que nous sommes encore à une valeur de 1'000, je rappelle que la valeur admise est 100. On est donc 10 fois supérieur à la norme. On ne pourra pas, selon l'inspecteur cantonal, remettre cette source en service. C'est un peu embêtant, car cette source a un débit de 120 litres/minute, c'est un bon débit par rapport à la Chavanne qui a un débit de 38 litres/minute. Elle est hors service pour une raison de Escherichia coli. On a 2 problématiques pour la remettre en service : premièrement, il faut installer un traitement microbiologique. Cela veut dire que cette source va directement au réseau sans passer par un UV, et cela on ne peut plus le faire. Et deuxième problème, merci les héritages, les zones S1, S2 et S3, qui sont des zones de protection des sources n'ont jamais été validées par le Canton. Donc pour mettre en service l'investissement sur la Chavanne, il faut poser des installations pour traiter les métabolites et il faut mettre en conformité les zones. Je vous dis pas le prix pour 38 litres/minute. Voilà l'état des sources.

Tout le reste fonctionne : Chalet, qui passe dans un UV et est traité et qui part au réservoir. Ceux qui viendront samedi matin pourront le voir. Et la source des Vaux à Châbles, qui passe également dans un UV et qui va alimenter, après être passé par un UV, le réservoir.

Maintenant ce qui est prévu : l'idée est de faire appel à un sourcier. On va passer une demi-journée avec une personne pour essayer de sonder dans le village parce qu'on sait tous qu'il y a de l'eau. Il y a qu'à aller à Vaularbel pour voir l'eau sortir. Donc l'idée est de faire des recherches. Par contre, ce qui est très intéressant de comprendre, c'est que même si on trouve, il faudra investir. De toute façon, l'idée est de ne pas rester inactif, mais d'essayer de lancer une campagne de recherche d'eau sur notre territoire. Souvent, je suis interpellé, on me dit "Christian, regarde le lac, il y a qu'à pomper au lac." Mais il ne faudrait pas croire

qu'une installation pour pomper l'eau au lac, la rendre propre, c'est quelque chose d'anodin et qui ne coûte rien. Vous avez la chance ce soir d'avoir la secrétaire de l'Arribru et moi-même président. On suit vraiment ce qui se passe, il y a Payerne, avec des traitements à charbon par exemple. Mais tous les traitements d'eau, sont des coûts.

Si on parle des prix, la moyenne actuelle au niveau suisse est de 1.60 le m³ et de 1.50 au niveau cantonal. Mais tout le monde le dit, ces moyennes vont augmenter. Tu as parlé du Grac, on achète à 1.55 et du côté de Sagenord, car on en achète de temps en temps pour rincer la canalisation, on est connecté à Yverdon, on achète 2.20 le m³. Il y a quand même une réalité aujourd'hui. L'enjeu n'est pas forcément de parler trop du prix, car il faudra investir horriblement. Je vous ai pris un document dont on pourra parler à l'apéro et qui s'appelle le PIEP. On vient d'investir CHF 1 million pour le réservoir, c'est la première mesure. Sur le document, il est noté qu'il y a CHF 3'853'000.00 d'investissements à faire sur notre réseau d'eau potable les 15 prochaines années. A un moment donné, la réalité n'est pas qu'on est trop cher à 1.40, c'est que l'eau sera 2.40 et il faut plus travailler, comme pour l'énergie, sur comment réduire ma consommation que de discuter là. Aujourd'hui, on ne peut plus injecter, comme on le fait sur Vaularbel et on le faisait sur la Chavanne directement au réseau. Donc l'eau doit être traitée. Il y a des investissements qui sont quand même colossaux par rapport à ça. Mais le message est de dire qu'on est soucieux de ça, d'autant plus à l'Arribru. Je rappelle que Cheyres-Châbles était distributeur, on vendait de l'eau à l'Arribru à 90 centimes le m³. Aujourd'hui, il y a quasiment plus que Lully qui livre l'Arribru à 90 centimes. Mais on ne peut continuer à acheter l'eau à 1.40 et la revendre à 83 centimes à nos habitants. On a longtemps pompé sur la réserve. J'entends aussi souvent dire qu'il y a 2 ans on a refait le règlement sur l'eau potable. Il faut bien comprendre que c'est pour payer le PIEP. Monsieur Prix a validé les prix, il y a une planification sur les investissements à 5 ans et on est en train de réaliser les investissements. Il faut dire au citoyens et citoyennes qui vous interpellent qu'on est en train de réaliser des choses. On fait pas des fonds de réserve, on met pas dans la caisse. Il y a une loi : ça doit s'autofinancer. C'est important ! D'un autre côté, je vous le démontre, on est assez actifs aussi bien au niveau de l'Arribru pour voir ce qui se passe au niveau des traitements. On est assez curieux et on assure une veille à ce niveau-là. Mais je vous ferai signe si je vois de grandes découvertes relativement bon marché. Mais je vous assure qu'on challenge pas mal, on a beaucoup de discussion avec Estavayer, avec Rovray, avec d'autres, avec Yvonand. On est tous un peu dans le même cas de figure. Mon message est de dire "on est soucieux, on a lancé des pistes, on n'est pas inactif". On paie peut-être et c'est pas tellement juste, parce qu'on a justement voulu au Conseil communal pas trop augmenté les prix, retenir ces montants. Mais on aurait peut-être dû, car les gens voient le verre à moitié plein et il faut le voir à moitié vide, parce qu'on a pas voulu faire ces grosses augmentations. Mais à l'avenir, aussi bien sur l'eau potable que sur les eaux usées les prix vont augmenter. Il faut maintenant que les gens prennent consciences qu'ils doivent faire attention. 200'000 m³ de consommation cette année. A un moment, c'est comme l'énergie, il faut faire attention au m³, remplir un peu moins la piscine ou arroser différemment.

Et une autre question, ce sont les fontaines. On en a une à Châbles et 3 à Cheyres en eau potable. On a réduit au débit minimum, mais c'est clair qu'on se demande au début de saison si on coupe ou non. On voit des gens du village qui s'arrêtent et remplissent leur gourde, des enfants qui boivent. C'est clair qu'une mesure serait de couper. Si un jour on me dit de couper, on coupe. C'est très vite fait, ça prend 1 heure. Aujourd'hui c'est pas une volonté. Mais c'est vrai qu'il faudra se poser les questions à terme sur cette consommation-là. Mais on a 2 enjeux. On s'est un peu endormi sur les lauriers sur ces investissements et aujourd'hui on paie cash ça. Mais je répète que si on prend de la hauteur et regarde combien coûte le prix, c'est pas stratosphérique. On n'a pas essayé de cacher dans le premier règlement, c'était justement pour adoucir et monter en puissance ces prix. J'espère t'avoir répondu, même si j'ai été un peu brouillon. C'est un sujet qui me passionne et qui nous anime au niveau de l'Arribru parce que tout le monde est inquiet avec ça, mais je le répète aujourd'hui le prix juste c'est plutôt 2.20 que 1.40.

Mme la présidente remercie M. Cornioley et demande des informations sur la porte ouverte du Réservoir de samedi 9 décembre. Il répond que ce réservoir est un ouvrage magnifique, c'est un million d'investissement et le premier de la liste. L'idée est de venir dès 9h30 à mobilité douce. C'est passionnant de voir cette eau, c'est de l'or blanc.

M. Daniel Chanez demande s'il n'est pas possible de brancher les sources non utilisables sur l'ancien réservoir pour alimenter les fontaines.

M. Cornioley répond que si nous étions capables de faire un tel schéma hydraulique, nous l'aurions déjà fait. Le Conseil communal entretient toujours le puit du Moulin, car peut-être qu'un jour on pourra pomper l'eau brancher pour de l'arrosage. Mais la configuration du réseau par rapport aux fontaines ne permet pas de l'utiliser ou il faudrait ouvrir toutes les routes et il faut 2 millions d'investissement. Mais je répète que nous avons dû couper l'ancien réservoir du circuit pour qu'il soit déconnecté. Ce sont des réflexions qu'on doit avoir et on pourrait pomper pour arroser par la suite.

M. Ludovic Sauter souligne que lors des dernières crues, les informations mises sur la page d'accueil du site internet avec la mention du niveau du lac et que la situation était surveillée, étaient un très bon signal pour la population comme information sur l'état actuel et ce que fait la commune.

M. Patrick Castioni remercie M. le Syndic et Mme la présidente pour la présentation des pompiers. Un changement au niveau du chef de section va se faire, mais c'est un travail qui s'inscrit dans la continuité. Il soulève également l'engagement du Conseil communal pour les pompiers, notamment de M. Fabien Monney en tant que membre du Comité de direction, notamment au niveau du recrutement, les jeunes citoyens. C'est quelque chose d'apprécié par les pompiers. Il précise également que la caissière des jeunes sapeurs-pompiers est Mme Mary-Ann Hayoz.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** remercie les personnes présentes à cette séance. Elle leur souhaite, ainsi qu'à leur famille de passer de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2024. Elle donne rendez-vous à tous les membres le 11 mars 2024 pour la prochaine séance du Conseil général. Elle invite chacun à partager la verrée et clos la séance à 21h55.

Pour le bureau du Conseil général

La présidente
Janine Grandgirard



La secrétaire
Marlyse Dubey



Cheyres, le 18 décembre 2023

Prochaine assemblée du Conseil général le lundi 11 mars 2023 à 20 heures à Châbles.